

Fiche 3.1a

Création ou mise à jour d'un itinéraire GR® ou GR® de Pays

Inventorier les ressources et créer la liste des hébergements

Il est fondamental de commencer le travail par l'**inventaire précis des ressources** dans les communes traversées pour établir le tableau des ressources [[> fiche 2.4](#)] et la **liste des hébergements** [[> fiche 2.5](#)] : toute la rédaction du descriptif et la préparation de la cartographie en découlent (positionnement des points-repères, durées, tracés des hors GR®).

▮ Voir méthodologie d'inventaire et de tri [[> fiches 2.4 et 2.5](#)].

Créer la structure de l'itinéraire

- Désigner l'itinéraire par un **nom** : référence, nom officiel validé en GHM (s'il existe), points de départ et d'arrivée.
- Créer le **tracé**.
- Placer des **points-repères** à chaque élément significatif.
- Prévoir des **bandeaux d'étape** entre points stratégiques (ressources, etc.).
- Indiquer les **ressources**, les **ressources hors GR®**, les **variantes**, les **accès**, les **jonctions**, les **séparations** et les **intersections avec d'autres itinéraires**.

▮ [Détail des éléments de structure](#) [[> fiche 3.1b](#)].

Rédiger les descriptifs de l'itinéraire GR®

- Rédiger les **descriptifs** liés aux points-repères (connus aussi sous le nom de « pas-à-pas »).
- Ajouter les **points d'intérêt (POI)** et **points de vue (POV)**.
- Ajouter des **points de sécurité (POS)**.
- Ajouter des **conseils** et **recommandations**.

▮ [Détail des éléments de descriptif](#) [[> fiche 3.1c](#)].

COMMENT FOURNIR LES ÉLÉMENTS ?

- **Dans Publiweb**, dans le cas d'une nouveauté, saisir uniquement le tracé et les points-repères pour créer la structure du PGD.
- **Dans un fichier Word dédié aux contenus des PGD** [[> modèle de descriptif GR®](#)], préparer et fournir tout le contenu du PGD (structure et descriptifs / « pas-à-pas ») pour une relecture préalable.
- Après intervention du relecteur technique et feu vert du chargé d'édition, il faudra saisir **dans Publiweb** les descriptifs (y compris les bandeaux d'étapes et les POR), puis vérifier la correspondance avec la liste des hébergements et le tableau des ressources.

Important

Ne saisir dans Publiweb les descriptifs, les bandeaux d'étape et les POR qu'après relecture puis feu vert du chargé d'édition. En effet, la relecture peut conduire à remanier la structure et le positionnement des points-repères, ce qui obligerait le comité à refaire une partie de la saisie dans Publiweb.

Pour une mise à jour

L'intervention peut se faire directement dans Publiweb sous réserve du feu vert du chargé d'édition qui passera le workflow en « Édition ».